

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSES MANDATS ET COMMUNICATIONS

A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Cuvier, 14

A PARIS : AGENCE HAYAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

46, rue de la République, 46

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS

NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PHONE

ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois 12 fr.; 1 an, 22 fr.

LA GUERRE AU DAHOMEY Une Dépêche du général Dodds LES OPÉRATIONS

L'IMPOT DES BOISSONS

Il faut absolument que la Chambre fasse la réforme des boissons. Elle ne peut plus reculer. Le gouvernement et la commission du budget ne peuvent plus hésiter; coûte que coûte, il faut trouver les millions indispensables pour décharger de l'impôt les vins, piquettes, bières, cidres et poirés, et si on le veut, on les trouvera.

Après un long débat, auquel ont pris part MM. Yves Guyot, Peytral, Casimir-Périer, Poincaré, Terrier et Catusse, directeur général des contributions indirectes, la commission a fixé à 20 millions (chiffre du projet du gouvernement), la recette à provenir de la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

Elle a ensuite adopté, en ce qui concerne les licences, le système du projet présenté en 1888 par M. Peytral, alors ministre des finances, système avec lequel les licences donneront 48 millions.

Le surplus sera demandé à l'alcool, dont le droit devra être porté à environ 235 fr. par hectolitre.

L'affaire va revenir prochainement devant la Chambre, et déjà les défenseurs des bouilleurs s'agitent et intriguent pour sauver leurs clients et faire revenir la majorité sur son vote.

J'avoue ne pas comprendre les appréhensions d'un certain nombre de députés qui disent la République menacée, parce que les bouilleurs de cru cesseront de jouir de leur privilège, et parce qu'un certain nombre de fraudeurs ne pourront continuer à exercer impunément leur fructueuse industrie.

Raisonnons un peu. Tous les bouilleurs ne sont pas fraudeurs; c'est entendu. Mais beaucoup de bouilleurs font la fraude; ce n'est pas contesté.

Les bouilleurs qui ne trichent pas et qui sont de bonne foi pourront-ils se plaindre de la réforme? — Non. — On leur dira: Votre privilège disparaît, c'est vrai; mais en échange on vous donne, ce qui vaut cent fois plus que ce privilège, la libre circulation des boissons hygiéniques; plus de formalités compliquées et vexatoires, plus de procès-verbaux, plus de droits réunis, les produits de vos vignes et de vos vignobles voyageront comme l'eau claire.

Vous devinez quelle sera leur réponse. Quant aux bouilleurs qui ne vivent que de la fraude, je veux croire que c'est le plus petit nombre. On leur dira simplement ceci: « Jusqu'à présent les consommateurs, la masse ouvrière et rurale, ont payé votre part d'impôt; ils ont supporté un surcroît énorme de charge pour que vous puissiez faire plus rapidement fortune; ce système inique a assez duré, nous le changeons. » Qu'auront-ils à répliquer? Rien; et pour quelques mécontents vous donnerez satisfaction à des milliers de braves gens qui, eux, ne vivent que de leur travail et dont vous avez pour premier devoir de défendre les intérêts.

Mais il n'est certain qu'au deuxième tour,

régime des boissons — une réforme partielle serait inutile et dangereuse — mais, pour atteindre ce but, la suppression du privilège des bouilleurs de cru et l'augmentation des licences, qui est acceptée par les intéressés, ne suffisent pas: il faut demander encore une cinquantaine de millions à l'alcool.

L'alcool, comme les bouilleurs, a ses partisans; mais je ne crois pas qu'ils triomphent.

La France est un des pays du monde où l'on paye le plus d'impôts. Les grandes guerres et les emprunts de tous les régimes, depuis le commencement du siècle, ont imposé au contribuable des charges considérables. Ce pays est pourtant l'un de ceux où le fisc perçoit le moins sur l'alcool.

L'alcool n'est pas chez nous un objet de première nécessité, comme dans certaines contrées où le climat et les habitudes en font un objet de consommation courante. Il est donc plus facile à frapper en France qu'ailleurs. Il y a des ressources qu'il faut bien se garder de laisser échapper. La suppression du privilège des bouilleurs de cru, l'augmentation des licences et du droit sur l'alcool seront donc la rançon de la réforme intégrale de l'impôt des boissons.

Ce n'est pas acheter trop cher, même à ce prix, une réforme que le pays réclame depuis de si longues années, dont tout le monde bénéficiera, que tout le monde comprendra et que la République doit aux travailleurs.

G. L.

La Politique

Nous avouons humblement ne rien comprendre à l'incident qui a terminé la séance d'hier à la Chambre, à la déclaration de M. de Villebois-Mareuil et aux démissions qui l'ont suivie.

On sait dans quelles conditions la liste des membres de la commission d'enquête a été établie.

La gauche, tenant avant tout à ce que la sincérité de l'enquête ne pût être contestée, avait fait à la droite sur cette liste une part proportionnelle à son importance numérique, de même qu'elle avait assuré la représentation du groupe boulangiste et du groupe ouvrier. Neuf membres de la droite figuraient sur la liste ainsi dressée par la gauche; les réactionnaires n'avaient soulevé que des objections de noms auxquels il avait été donné satisfaction. Il semblait que l'élection dût aller toute seule.

Et cependant, après le premier tour de scrutin, M. de Villebois-Mareuil est venu déclarer, au nom de ses collègues de la droite, que ceux-ci entendaient se désintéresser de la nomination de la commission d'enquête, et que ceux d'entre eux qui avaient été élus donnaient leur démission.

Après lui, sept membres de la gauche ont également donné leur démission, ne voulant pas faire partie d'une commission d'enquête dont toute une fraction de la Chambre se désintéressait.

Leur détermination ainsi expliquée se comprend. Ce qui ne se comprend pas, ce sont les susceptibilités manifestées par la droite. Elle ne pouvait prétendre à une représentation supérieure à celle qui lui avait été attribuée.

Prétendait-elle par hasard que tous ses députés fussent élus au premier tour? Il aurait fallu alors donner l'exemple de la discipline et voter pour l'ensemble de la liste républicaine. C'est ce que n'ont pas fait les membres de la droite qui ont opéré de nombreuses radiations sur les noms proposés par la gauche.

Celle-ci n'est certain que suivre cet exemple. Mais il n'est certain qu'au deuxième tour,

les candidats de droite eussent passé comme d'ailleurs ils passeront aujourd'hui à moins que, persistant dans leur abstention, les membres de la droite ne préfèrent montrer par là qu'ils ont voté la commission d'enquête, ils se sont réservés d'en empêcher le fonctionnement ou à tout le moins de suspecter la sincérité de ses opérations.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 23 novembre.

CONVOCAION D'ÉLECTEURS

Les électeurs sénatoriaux de la Haute-Savoie sont convoqués pour le 8 janvier 1893 à l'effet de procéder au remplacement de M. Chaumontet, décédé.

Les conseils municipaux du département se réuniront le 4 décembre pour nommer leurs délégués sénatoriaux.

L'ANARCHISTE ALLEMAND RAABE

On a notifié hier à l'anarchiste allemand Raabe l'arrêté d'expulsion prononcé contre lui. Raabe a demandé à être conduit dans un port de la mer du Nord, de façon à pouvoir se rendre en Angleterre. Il partira demain ou après-demain.

LE KRACH DE LA SOCIÉTÉ DE DYNAMITE

M. Le Guay, qui avait été envoyé à Mazas après le krach de la Société de dynamite, vient d'être remis en liberté provisoire.

AU SOUDAN

La colonne expéditionnaire, qui opère chaque année au Soudan, n'est pas encore mise en marche, ce qui a été signalé au décès de deux capitaines et d'un médecin.

On sait combien cette exploration nous a coûté d'hommes l'an dernier; sera-t-elle aussi meurtrière cette année?

LE COMMANDANT MONTEIL

Tunis, 23 novembre. La Dépêche tunisienne publie une correspondance de Tripoli disant que le bruit court avec persistance parmi les indigènes, en Tripolitaine, que deux Français signalés dans une caravane qui se dirige du centre de l'Afrique sur Tripoli seraient accompagnés par le fils du Sultan du Bornou.

Il n'est pas douteux, d'après la dernière lettre reçue à Paris du commandant Monteil, qu'il s'agit de ce vaillant explorateur et de son compagnon.

Le commandant Monteil aura ainsi accompli prochainement cette étonnante traversée de l'Afrique, du Sénégal à la Tripolitaine, par le lac Tchad.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

Paris, 23 novembre.

Le gouvernement se préoccupe déjà depuis quelque temps, vu l'époque avancée de l'année à laquelle nous sommes arrivés, de l'éventualité, très probable, où le budget ne serait pas voté à temps et où il serait nécessaire de demander des douzièmes provisoires pour assurer le fonctionnement des services publics durant les premiers mois de 1893.

La préparation du projet de douzièmes offre quelques difficultés par suite de l'absence de base pour la fixation des crédits provisoires. La Chambre n'a pas même commencé la discussion du budget, de sorte qu'il est à craindre qu'elle n'ait pas statué avant la fin de l'année sur toutes les dépenses.

En cet état, la règle suivie antérieurement et d'après laquelle les crédits provisoires sont calculés d'après les dépenses votées par la Chambre ne serait pas applicable en l'espèce.

Il faudrait soit prendre les chiffres proposés par la commission du budget, soit prendre les chiffres du dernier exercice.

La question est à l'étude et la solution dé-

Nouvelles Militaires

Paris, 23 novembre.

Le ministre de la guerre vient d'être informé que des officiers d'habillement des corps de troupes et de trésoriers des compagnies de gendarmerie possèdent des factures signées en blanc par les fournisseurs.

Ce mode de procéder ne pouvant entraîner que de graves abus, le ministre invite, par circulaire, les commandants de corps d'armée à donner des ordres pour que ces factures soient immédiatement détruites.

Il y a déjà à Paris, en ce moment, treize militaires ayant fait partie de la petite armée du général Dodds.

Ce sont: MM. Bonnahand, capitaine au 1^{er} régiment d'infanterie de marine; Chauvin, lieutenant au 4^e chasseurs d'Afrique; Roché, lieutenant au 2^e étranger; les sergents Dugan et Pain, le brigadier Arnould et les soldats Boussard, Bry, Duchemin, Job, Maiss et Hosatte.

Tous ces braves, légèrement blessés ou malades sont en congé de trois mois.

On annonce la mort, à 44 ans, du colonel Braccini, de l'infanterie de marine.

Le Procès de Panama

Paris, 23 novembre.

On sait que c'est vendredi prochain que l'affaire de Panama doit être appelée devant la première chambre de la cour de Paris, jugeant correctionnellement. Un incident préjudiciel va se produire qui va compliquer l'affaire dès le début.

Le principal prévenu, M. Ferdinand de Lesseps, se trouve dans un état de santé tel qu'il est dans l'impossibilité absolue de se rendre à la citation et même d'être transporté jusqu'à la barre.

L'avocat qu'il a choisi, M^e Barbois, a prévenu le premier président de la cour de cette situation, qui est confirmée par l'attestation de plusieurs médecins et qui pourra, d'ailleurs, être vérifiée par tels autres médecins que la cour pourra commettre à cet effet.

En l'état, le président ne peut songer à donner défaut contre M. de Lesseps non comparant, comme il parait qu'il en avait eu l'idée à l'origine, puisque la non comparution résulte d'un cas de force majeure. Seulement, il disjoindra la cause de M. Ferdinand de Lesseps de celle de ses quatre coprévenus.

Mais alors se pose une question de droit assez délicate.

La juridiction exceptionnelle que rend nécessaire la qualité de grand dignitaire de la Légion d'honneur qui appartient à M. de Lesseps, devra-t-elle être maintenue obligatoirement pour les autres prévenus qui, eux, ne relèveraient individuellement que du tribunal correctionnel si leur cause n'était pas liée à celle de M. de Lesseps?

Il y aura là un débat préjudiciel assez intéressant.

Paris, 23 novembre.

Une dépêche de Bogota annonce que la Chambre colombienne a été saisie d'une demande de prorogation introduite par le liquidateur du Panama.

On croit que la solution qui interviendra dans la quinzaine sera favorable.

OUVRETURE DU PARLEMENT ITALIEN

Rome, 23 novembre.

La ville est pavoisée, une grande animation règne. La reine, accompagnée de deux ducs d'Abruzzo, est arrivée à la Chambre des députés quelques minutes avant le roi. Celui-ci a fait son entrée à 11 heures; son arrivée a été saluée par des salves d'artillerie. Il était accompagné du prince royal, du duc d'Aoste, du comte de Turin et du duc de Gênes.

450 sénateurs environ et 450 députés étaient présents; toutes les tribunes étaient comblées. Les discours du roi rappellent les fêtes de Gênes et voit dans les honneurs que lui ont accordés les nations le témoignage que l'Italie est toujours ce qu'elle se propose d'être: un aide infatigable de la paix. Le roi dit que l'Italie s'emploie avec ses alliés à préserver l'Europe de toute occasion de

dissentiments. Il annonce divers projets concernant l'assiette des finances et conclut en déclarant que, de même que Victor-Emmanuel réalisa l'unité de la patrie italienne dans Rome capitale, lui s'attachera à la renaissance économique et intellectuelle du pays.

Les passages du discours du trône relatifs aux fêtes de Gênes et à la paix ont été particulièrement applaudis.

Le discours du trône et l'opinion

Rome, 23 novembre.

Les premières impressions recueillies dans tous les cercles politiques sont très défavorables au discours du trône. Beaucoup commentent surtout le passage relatif à l'équilibre du budget qui serait établi, a dit le roi, sans recourir à de nouveaux impôts. On y trouve une contradiction flagrante avec le décret paru hier soir au Journal officiel au sujet de l'augmentation de l'impôt sur le sucre.

A propos de cette augmentation, le Fanfulla publie un supplément qui contient un article très violent.

Le Fanfulla estime que l'acte d'audace de M. Giolitti est une des plus graves violations des droits et de l'autorité du Parlement. Ce journal pense qu'après un tel acte, dont il est impossible de trouver l'égal dans les annales de l'Italie, la présence des députés à Rome devient absolument inutile.

Un autre passage du discours du trône est également commenté, celui qui est relatif à la résurrection économique et intellectuelle du pays. On trouve cette déclaration peu conforme à la réalité de la situation.

On est mécontent dans les cercles parlementaires du décret sur le sucre et dans certains milieux on croit que la situation est précaire.

CHAMBRE

Paris, 23 novembre.

AVANT LA SÉANCE

On s'occupe uniquement, dans les couloirs, des conditions dans lesquelles va s'ouvrir le deuxième tour de scrutin pour la nomination de la commission d'enquête. M. Brisson déclare qu'il y a lieu, pour les républicains élus, de conserver leur mandat et de voter au deuxième tour pour les membres de la droite: si ceux-ci se récusent, le pays appréciera.

L'impression qui se dégage des conversations de couloirs, c'est que le gâchis va persister et que l'on n'entrevoit pas de solution à cette affaire.

LA SÉANCE

Paris, 23 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Commission d'enquête sur le Panama

Deuxième tour de scrutin

Avant d'ouvrir le scrutin pour la nomination des seize membres qui restent à élire pour la commission d'enquête sur le Panama, M. le président lit une lettre de M. Lavertujon, qui a donné sa démission hier et déclare ne pas accepter la candidature.

Le scrutin est ouvert à 2 h. 25. Il est fermé à 3 h. 40.

Pendant le dépouillement la Chambre adopte, après urgency déclarée, un projet déclarant d'utilité publique le chemin de fer d'intérêt local à crémaillère à construire sur le territoire de la commune de Turbie (Alpes-Maritimes).

La séance est suspendue à 3 heures trois quarts.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

A la reprise de la séance, M. le président fait connaître les résultats:

Votants, 295; bulletins blancs et nuls, 15; suffrages exprimés, 280.

Ont obtenu: MM. Bertrand, 267 voix; Tandièrre, 266; Dumay, 266; Grousset, 266; de Villebois-Mareuil, 266; D'Aillières, 264; Gamard, 263; Jonnard, 263; Terrier, 262; de Ramel, 260; Jolibois, 258; Barthou, 257; Deroulède, 257; Loreau, 256; Lavertujon, 254.

Affichage du Discours de M. Loubet

M. Breton dépose une proposition tendant à décider, en réponse à l'affichage sur les murs de Paris du discours de M. de Mun, prononcé le 17 novembre, l'affichage du discours prononcé le même jour par M. Loubet, président du conseil. (Mouvements divers.)

M. de Bernis dit que ceux qui ont fait afficher le discours de M. de Mun l'ont fait à leurs frais; il est d'usage, quand on veut faire la réplique, de la faire sur le même ton. Ce n'est pas avec l'argent des contribuables qu'on doit faire les frais de l'affichage du discours de M. Loubet. (Très bien! Très bien! à droite.)

A la majorité de 192 voix contre 171 sur 363 votants, la proposition Breton est adoptée.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

Demain jeudi, à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à cinq heures moins dix.

APRÈS LA SÉANCE

Les députés de droite qui viennent d'être nommés membres de la commission d'enquête acceptent le mandat qui leur a été confié; ils ne persistent pas à donner leur démission. Par contre, M. Jonnard et M. Lavertujon déclarent que pour diverses raisons ils ne peuvent faire partie de la commission; ils donneront sans doute leur démission demain.

M. Déroulède doit également démissionner. Par suite, la Chambre devra procéder, lorsque ces démissions seront officielles, à un nouveau scrutin pour l'élection des trois commissaires.

La commission se réunira demain à une heure pour nommer son bureau.

SÉNAT

Paris, 23 novembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

On adopte un projet de loi autorisant la ville de Paris à emprunter une somme de 250 millions.

Le Crédit Foncier

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation Blavier tendant à préciser l'étendue du droit de contrôle du ministre des finances sur le Crédit Foncier et l'inviter à user de ses droits pour la sauvegarde de cet établissement financier.

M. Blavier dit que l'interpellation vise surtout le ministre des finances précédent qui a nommé le gouverneur du Crédit Foncier. Le gouvernement a le droit et le devoir d'agir en présence des faits qui se sont passés et qui ont motivé une enquête administrative.

L'orateur est surpris que le gouvernement n'ait rien fait et que le contrôle vigilant de l'Etat ait cessé dans cet établissement. Il affirme qu'à plusieurs reprises le gouverneur a fait indûment une distribution de dividendes et qu'il a émis deux emprunts à prime, dans des conditions tellement onéreuses, que la situation du Crédit Foncier se trouve compromise.

M. Blavier cite enfin les conclusions du rapport de M. Machard, démontrant que le Crédit Foncier s'est livré à une opération antistatutaire en 1891, le bilan a été remplacé par une situation au 31 décembre.

A première vue, cette situation paraît excellente, en se soldant par un excédent de 200 millions, mais il y a à l'actif une somme de 640 millions de primes à amortir,

lourdes pensées, se laisse retomber sur le siège où elle était tout à l'heure, tremblant de voir entrer M. de Château-Mailly lui disant:

— Il est parti! C'était le comte, en effet.

— Madame, lui dit-il vivement, votre mari est à Paris.

Elle jeta un cri de joie.

— Il est à Paris, et je vous le rendrai...

— Oh! tout de suite, n'est-ce pas? fit-elle avec l'impatience d'un enfant.

— Non, répondit-il, mais demain. Ne me questionnez pas aujourd'hui, je ne puis rien vous dire.

Elle courba le front et ses larmes coulèrent de nouveau.

Alors M. de Château-Mailly s'échappa un genou devant elle.

— Pauvre femme! dit-il, comme vous l'aimez!...

Et sa voix était sourde, brisée, haletante; elle semblait réclamer une souffrance intérieure sans égale; et cette voix pénétra jusqu'au fond du cœur de la jeune femme et jeta un trouble mélangé de remords.

— Lui aussi, pensa-t-elle, il m'aime... et je dois le faire souffrir.

— Vous êtes venue ici, madame, reprit le comte, qui parut faire un effort sur lui-même et dominer son émotion; et venir première fois était peut-être, aux yeux du monde, une grande imprudence, et pourtant il faudra y venir une fois encore demain soir, à quatre heures... Il le faut.

— Je reviendrai, répondit Hermine avec soumission.

Et, quand elle fut partie, le comte se dit:

« Voilà une pauvre femme qui, avant un mois, m'aimera à en mourir. Décidément ce damné sir Arthur Collins a une connaissance approfondie du cœur humain. »

Et le comte s'alluma philosophiquement un cigare.

A suivre.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 24 novembre 57

LE CLUB DES VALETS DE CŒUR PAR PONSON DU TERRAIL ROCAMBOLE

M. de Château-Mailly, redevenu maître de lui, trouva convenable de jeter un cri de surprise et d'indignation, bien qu'il sût parfaitement déjà tout ce qui s'était passé, et il ne manqua point d'ajouter: — Mais cela est impossible! madame... cela ne se peut. C'est elle qui est partie!

Hermine bocha la tête.

— J'ai exigé son départ, poursuivit M. de Château-Mailly, et elle est aujourd'hui sur la route d'Italie.

Hermine poussa un cri d'angoisse impossible à rendre.

— Mais... alors... balbutia-t-elle, il est parti avec elle!

Et, charcolante, brisée, près de s'évanouir, elle eut cependant la force de raconter à M. de Château-Mailly comment Sarah,

la jument arabe, venait de rentrer à l'hôtel.

Pendant ce récit, le comte, fidèle au rôle tracé par sir Williams, interrompit plusieurs fois Hermine par des exclamations d'étonnement et de douleur... Puis il se leva tout à coup, et comme dominé par une inspiration inattendue:

— Madame, dit-il, je vous ai juré d'être votre ami, de vous ramener votre mari, je tiendrai ma promesse... S'il est parti, s'il a quitté Paris avec cette abominable créature, je courrai après lui... je le forcerai à revenir!

Le comte parlait avec chaleur, avec enthousiasme, comme un paladin qui prend l'infanterie sous sa protection.

Le regard d'Hermine était suspendu à ses lèvres, et la jeune femme croyait en lui.

— Ecoutez, reprit-il, puisque vous êtes venue jusqu'ici, madame, puisque vous avez eu assez de foi en mon honneur, en ma loyauté pour franchir ma porte, venez jusqu'au bout, n'est-ce pas?

Il tremblait en parlant ainsi, et elle le regarda avec une expression d'étonnement qui peignait avec éloquence la pureté de son âme.

Elle ne comprenait pas.

— Vous allez rester ici, n'est-ce pas? rester ici pendant une heure ou deux, jusqu'à ce que je revienne; car il faut que je sache la vérité sur-le-champ, et je vais courir...

La pauvre femme eut un vague espoir.

— Je resterai, dit-elle avec soumission.

Le comte sonna.

— Baissez votre voile, madame, dit-il vivement; la femme de César ne saurait être soupçonnée.

Hermine obéit. Le valet de chambre entra baïlla la porte.

— Jean, dit M. de Château-Mailly, je ne suis chez moi pour personne.

Le

qui n'y doit pas figurer. Le procédé est habile mais n'est pas recommandable.

En outre, depuis 1888, le compte des profits et pertes a disparu ainsi que le tableau indiquant la situation des obligations en circulation.

L'erreur déclare qu'il a fait le relevé exact des chiffres puisés dans les comptes rendus de l'Office, du Crédit Foncier.

M. Rouvier fait des réserves sur la valeur démonstrative de ces chiffres.

La séance est reprise à 4 h. 10.

M. Blavier continue ses critiques contre le Crédit Foncier; il parle notamment de deux emprunts faits dans des conditions tellement onéreuses que la situation de l'établissement s'en est trouvée compromise.

De plus, un emprunt de 900 millions a été fait sans autorisation du gouvernement.

L'actif réalisable du Crédit Foncier serait de 3 milliards 570 millions et son passif de 3 milliards 854 millions, soit une différence de 284 millions.

Cette situation est extrêmement grave et il dépend du ministre des finances de la modifier.

RÉPONSE DE M. ROUVIER

M. Rouvier déclare que le gouvernement est représenté au Crédit Foncier par le gouverneur qui exerce le contrôle. Le ministre garde le droit de faire intervenir un inspecteur des finances et il en use. Des investigations des inspecteurs il résulte que les obligations sont suffisamment garanties et que la situation de cet établissement est intacte et justifie la confiance du jour.

Le Crédit Foncier a réduit les frais de publicité et fortifié sa réserve.

L'emprunt de 1883 a été émis sans autorisation ministérielle, mais l'administration des finances n'a jamais considéré que cette autorisation fût nécessaire pour des emprunts à primes, mais seulement pour des emprunts à lots. Il ne faut pas oublier que cet emprunt a été fait après le krach, alors que les chemins de fer étaient à 340 fr. seulement leurs obligations garanties par l'Etat.

Quant à l'accusation d'avoir distribué des dividendes fictifs, il est fâcheux qu'elle soit portée contre notre second établissement financier. Si M. Blavier la croit fondée, qu'il s'adresse le parquet.

M. Blavier déclare qu'il y a longtemps que ce serait fait s'il était actionnaire du Crédit Foncier.

M. Rouvier ajoute que la manière de tenir les écritures que M. Blavier lui-même est employé par toutes les compagnies de chemins de fer. Si les opérations en cours peuvent se poursuivre jusqu'en 1909, le Crédit Foncier pourra rembourser toutes les obligations et avoir 60 millions de bénéfice.

Les statuts du Crédit Foncier autorisent d'ailleurs la manière dont sont tenus les écritures. Quant aux états de situation du Crédit Foncier, ils sont conformes à ceux que communiquent les autres sociétés et à ceux qu'approuvait en 1899 le ministre des finances.

M. Rouvier ajoute que s'il y a une situation il y a un bilan. Le ministre espère que le Sénat agira sagement en terminant ce débat par une motion qui puisse calmer le trouble porté dans le monde de l'épargne et qui fasse justice de ce qu'il y a d'exagéré dans les attaques dirigées contre notre second établissement financier. (Applaudissements.)

M. Blavier dépose un ordre du jour motivé.

M. le ministre déclare qu'il n'a pas besoin qu'on l'invite à faire son devoir et réclame l'ordre du jour pur et simple.

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est adopté à une grande majorité.

Séance demain à 3 heures.

La séance est levée à 6 heures.

AU REICHSTAG

Berlin, 23 novembre.

Le Reichstag a réuni l'ancien bureau. Le comte de Caprivi a fait l'exposé du projet militaire. Il a déclaré qu'il s'agit de l'avenir de l'Allemagne, ainsi a-t-on déposé le projet en dépit des dangers qui peuvent résulter du rejet.

Berlin, 23 novembre.

M. de Caprivi, au cours de l'exposé de la loi militaire, a déclaré que l'Allemagne, en 1870, ne provoqua pas la guerre avec la France et que M. de Bismarck ne falsifia pas la dépêche d'Emm.

M. de Caprivi lit à la tribune le rapport de l'adjoint de service, rédigé sur l'ordre de Guillaume, déclarant que l'ambassadeur de France insista plusieurs fois auprès du roi, malgré les observations de celui-ci, pour obtenir la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne pour l'avenir.

Guillaume alors refusa de le recevoir et invita M. de Bismarck à communiquer aux ambassadeurs et à la presse la conduite de l'ambassadeur de France.

UN DISCOURS DE GUILLAUME II

Berlin, 23 novembre.

Pendant que M. Crispien fait une profession de foi gallophile — voire assez inattendue et qui ne nous dit rien qui vaille — proteste contre le renouvellement de la triple alliance, menace à mots couverts ceux qui ont signé ce renouvellement; pendant que l'Autriche-Hongrie cherche visiblement à se rapprocher de la Russie, l'empereur Guillaume, redoutant l'isolement de l'Allemagne, persiste de plus en plus à demander au Reichstag le développement des forces militaires de l'empire.

A la séance d'ouverture de la session, ainsi que nous l'avons annoncé hier, l'empereur, après avoir constaté que la situation économique et financière du pays est mauvaise et exprimé l'espoir qu'elle s'améliorerait bientôt, a longuement supplié l'Assemblée de voter le nouveau projet de loi sur la réorganisation de l'armée. Singulier moyen d'atteindre le résultat envisagé par Guillaume, ce celui qui consisterait à priver la nation de quelques dizaines de milliers de travailleurs et, en plus, à faire supporter à des contribuables épuisés des surtaxes se chiffant à 70 millions pour la première année.

Le projet, en effet, s'il prévoit la réduction de la durée du service, comporte pour tous les citoyens l'obligation de passer sous les drapeaux.

Le Reichstag est décidé à le repousser. Le souverain n'a pas manqué, en terminant son discours, d'entendre un hymne de paix. Mais, allez donc croire aux intentions pacifiques d'un homme qui pousse son pays à des armements, encore à des armements et toujours à des armements extraordinaires. Aujourd'hui l'adage antique: Si tu veux la paix, prépare la guerre, n'a plus de valeur pour les peuples; ceux-ci entendent que lorsqu'on veut la paix, il faut préparer la paix.

LA GUERRE AU DAHOMEY

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DODDS

Le ministre de la marine nous communique le télégramme suivant qu'il a reçu du général Dodds :

Abomey, 18 novembre.

Les négociations qui avaient été engagées sur la demande de Behanzin ont été rompues le 15 novembre; les garanties préliminaires réclamées par nous et qui consistaient dans la remise des armes, des otages et un premier versement sur les contributions de guerre n'ayant pas été consenties totalement.

Le 16 novembre, nos troupes se sont avancées sur Abomey en tournant les défenses accumulées autour du palais de Goho et menaçant le flanc droit et les derrières de l'ennemi.

Ce mouvement a provoqué la retraite de Behanzin qui, en se retirant, a brûlé tous ses palais ainsi que les maisons des princes et des chefs, afin de les forcer à le suivre.

Le 17 novembre, la colonne est entrée dans Abomey et a pris possession du Grand-Palais sur lequel flottent les couleurs nationales.

Behanzin, fuyant devant nos reconnaissances, s'est retiré à trois jours de marche d'Abomey avec les débris de son armée.

Le général Dodds termine en disant: « Je vais procéder aux mesures d'occupation du territoire du Dahomey. »

LES OPÉRATIONS

Il nous paraît intéressant de rappeler aux lecteurs de l'Écho de Lyon, par ordre de date, tous les événements qui se sont produits au Dahomey depuis le début de l'expédition :

15 juin. — Le blocus est établi sur la côte du Dahomey, depuis le Grand-Popo, limité du Togoland allemand, jusqu'à la frontière des possessions anglaises.

20 juin. — Tous les chefs de la région de Porto-Novo, qui ne reconnaissent plus l'autorité du roi Toffa, notre allié, sont appelés à faire leur soumission.

27 juin. — Les Dahoméens qui occupent toute la région du lac Denham et la lagune, font une démonstration contre Kotonou. Ils sont repoussés par le commandant Riou.

1er juillet. — Une bande de cinq cents Dahoméens pille un village près de Porto-Novo.

3 juillet. — Les exactions des Dahoméens continuent dans les environs de Bembé. Les canonnières la Topaze et l'Émeraude remontent l'Ouémé et bombardent divers petits villages occupés par les partisans de Behanzin.

8 août. — Arrivée du colonel Dodds à Porto-Novo. Il prend immédiatement le commandement des troupes.

9 août. — Le colonel Dodds fait bombarder la côte dahoméenne. Le Talisman bombarde Wydah; le blockaus et le Héros bombarde la plaine de Kotonou; le Héron et l'Ardent bombardent Godomey; l'Opale bombarde Abomey-Galavi, tandis qu'une colonne de 300 hommes, sous les ordres du commandant Stephani, sort de Kotonou et balaye la plaine entre Kotonou, Godomey et le lac Denham, brûlant les villages dahoméens sur sa route.

17 août. — La colonne expéditionnaire comprenant 1,300 combattants et 2,000 porteurs, quitte Porto-Novo sous le commandement du colonel Dodds. Elle se dirige sur Sakété dans le Décamé.

18 août. — La flottille remonte l'Ouémé pour appuyer la colonne et assurer le ravitaillement.

20 août. — La colonne ayant rencontré un peu de résistance près de Takon, le colonel Dodds fait bombarder ce village. Nous avons un tué et trois blessés.

21 août. — Arrivée de la colonne à Sakété. Soumission des chefs de la région. Retour à Takon.

22 août. — La colonne chasse les Dahoméens des positions qu'ils occupent à Békandja près de Takon. Le village de Katagon fait sa soumission. Kékéou est occupé par un détachement de nos troupes.

Les derniers jours du mois d'août sont employés à soumettre le Décamé.

5 septembre. — Grâce à la crue de l'Ouémé, le colonel Dodds remonte le fleuve jusqu'à Kadé, recevant la soumission d'Azoûissé. L'ennemi est concentré à Allada; il est rejeté par nos troupes entre l'Ouémé et les lagunes. Notre colonne revient près de Fanvié.

7 septembre. — La cavalerie remonte l'Ouémé jusqu'à Fanvié.

8 septembre. — La colonne se met en marche dans la direction de Dogba où elle arrive le 14.

14 septembre. — La cavalerie, ne pouvant atteindre Dogba par terre, est embarquée à bord des nombreux chalands qui sont remorqués par les canonnières.

19 septembre. — L'armée dahoméenne venant de l'Est, forte de 5,000 hommes, commandée par le frère de Behanzin, attaque notre colonne au point du jour.

Après cinq heures d'un combat acharné, ils prennent la fuite, laissant plus de 300 morts.

Cette affaire nous coûte cinq tués, dont deux officiers et quatre-vingt blessés.

23 septembre. — Les troupes sont concentrées à Zénou, près d'Obova.

28 septembre. — Le colonel Dodds fait exécuter des reconnaissances par terre et sur la rivière. Le Corail et l'Opale remontent l'Ouémé jusqu'à Tohoué. Les deux canonnières sont attaquées près de Oumounou par les bandes dahoméennes.

2 octobre. — Le colonel Dodds franchit l'Ouémé au gué de Tohoué et s'établit un peu au-dessous de Pogoussa. Les Dahoméens occupent des positions fortifiées à peu de distance de la colonne.

4 octobre. — Violent combat à neuf heures du matin. Après trois heures d'efforts, Behanzin et ses troupes sont mis en complète déroute. Résultat: les lignes de défenses très fortes accumulées par les Dahoméens autour de Tohoué et de Pogoussa tombent entre nos mains. Le soir même, notre colonne prend position près du village de Pogoussa.

Ce combat nous coûte 9 tués et 33 blessés.

5 octobre. — Le colonel Dodds fait ouvrir une route à travers la brousse. Il attaque les lignes de défense derrière Pogoussa.

6 octobre. — Le colonel Dodds donne l'ordre de franchir un pont établi par le génie sur une petite rivière occupée par les Dahoméens, qu'on parvient à refouler après un combat sanglant.

10 octobre. — La colonne occupe Savovi et Kouloupa.

11 octobre. — Nouvelle étape, Penneim est invisible. On campe à Oabomidi.

12 octobre. — Reconnaissance aux environs d'Apka. Nous avons 4 soldats tués et 20 blessés à l'attaque des lignes fortifiées de ce village.

13, 14, 15 octobre. — La colonne continue sa marche sur Abomey. Elle repousse au nord de Koto deux attaques des Dahoméens. Nos pertes sont de 18 tués et 85 blessés.

16 octobre. — La colonne bivouaque à l'est d'Apka. Le colonel Dodds attend les renforts qui lui sont expédiés de Porto-Novo.

20 octobre. — La colonne enlève les retranchements élevés par les Dahoméens en avant du bras droit de la rivière de Koto. Ce combat nous coûte 7 tués et 20 blessés.

27 octobre. — Le colonel Dodds ordonne d'attaquer les deux forts de Kotopa armés de canons de Krupp et de mitrailleuses. Après un combat acharné les Dahoméens se retirent. Nos pertes s'élevaient à 3 tués et 44 blessés.

2 novembre. — La colonne attaque la forteresse de Muako, située près de Kana, et l'enlève malgré une résistance désespérée.

3 novembre. — Les troupes dahoméennes assaillent la colonne. Elles sont mises en fuite après quatre heures de combat, malgré une résistance désespérée. Le combat nous coûte 7 tués et 60 blessés.

5 novembre. — Le colonel Dodds s'empare de Kana après ses très vigoureuses reconnaissances. Nos pertes s'élevaient à 11 tués et 43 blessés. Le colonel Dodds est nommé général de brigade.

13 novembre. — Les escadrons de spahis reconnaissent les abords d'Abomey, où Behanzin vient de se réfugier avec les 1,700 soldats qui lui restent.

Enfin, le 21 novembre, le jour même où la Chambre des députés votait à l'unanimité une adresse de félicitations au général Dodds et aux soldats qui si vaillamment portaient le drapeau de la France au Dahomey, une dépêche annonçait la prise d'Abomey effectuée, le jeudi 17 novembre.

Le Trône d'or de Behanzin

Paris, 23 novembre.

Le Figaro raconte l'anecdote suivante au sujet du fameux trône de Behanzin :

Ce trône n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques nouvellistes. Ce qui a pu créer la confusion, c'est que, il y a quelques années, Behanzin a effectivement manifesté le désir de se procurer un siège de luxe. Il s'adressa pour cela à la maison Régis, qui lui demanda 6,000 francs. Behanzin trouva ce prix exagéré, s'adressa à une maison allemande et se contenta, pour une somme bien inférieure, d'un trône en bois doré qui fut exécuté à Hambourg.

Lisbonne, 23 novembre.

La nouvelle de l'arrivée des Français à Abomey a produit dans les centres coloniaux et commerciaux en relation avec la Guinée, une excellente impression.

Des personnes très au courant des affaires de Whydah et qui y ont habité pendant longtemps, croyaient impossible, à cause des précédents, l'arrivée de l'expédition des français à Abomey.

Elles disent maintenant qu'après l'entrée des français dans la capitale de Behanzin, son prestige est perdu à tout jamais.

Manifestations à Toulon

Toulon, 23 novembre.

Le conseil municipal a voté par acclamations des félicitations au général Dodds et à ses troupes. Un seul conseiller, M. Reymonget, socialiste révolutionnaire, s'est abstenu « parce que, a-t-il dit, nous agissons là-bas comme les Prussiens agissent en Lorraine et en Champagne. »

Cette insinuation a soulevé de vives protestations.

Les femmes du marché et les femmes de la halle viennent d'envoyer de magnifiques bouquets à M^{me} Dodds.

Dépêches Diverses

MORT DE M. GUIZOT

Paris, 23 novembre.

M. Guillaume Guizot, professeur au Collège de France, fils de M. Guizot, ancien ministre, est mort cette nuit.

UN CAS DE LÉTHARGIE

Roubaix, 23 novembre.

Samedi dernier, on déclarait à la mairie de Heneg le décès du sieur Florimond Vautenkiest, propriétaire, âgé de soixante et onze ans.

Hier matin, au moment de la mise en bière, le corps étant encore chaud, le médecin qui y assistait ordonna de surseoir, d'autant plus qu'on crut même voir remuer la tête.

Hier soir, à six heures, la chaleur était toujours sensible.

Malgré la rigidité du corps, on croit être en présence d'un cas de léthargie.

Ce fait cause une certaine émotion dans la commune.

TENTATIVE CRIMINELLE

Montluçon, 23 novembre.

Une nouvelle tentative d'explosion a été dirigée contre la maison de M. Chaligny, ingénieur aux mines de Saint-Eloi.

Trois cartouches de grisoutine reliées entre elles ont été trouvées à 10 heures du soir, sur le seuil de la demeure de M. Chaligny. La mèche heureusement avait fusé.

Le parquet de Riom a commencé une enquête.

DÉTENUS RÉVOLTÉS

Rouven, 23 novembre.

Les débats de l'affaire des détenus révoltés de la prison Bonne-Nouvelle sont terminés: Bourdin, Le Droumaguet et Schmidt sont condamnés à cinq ans de prison; les autres accusés de seize mois à deux ans de prison; Nicole, Godinet et Abram sont acquittés.

LE CRIME DE LA RUE BOTZARIS

Paris, 23 novembre.

On a découvert aujourd'hui l'identité de l'individu qui est venu se constituer prisonnier comme étant l'auteur de l'assassinat de la rue Botzaris.

C'est un nommé André Frederick, âgé de 42 ans, né à Brest, ancien infirmier, ayant habité longtemps aux Ets-Unis et il a été professeur.

Il persiste toujours à dire qu'il y a quelques années il a tué sa femme à Marseille mais qu'il a été acquitté de ce chef.

On a été amené à découvrir son identité par un deuxième bulletin de bagage qui a

été saisi dans la doublure de ses vêtements trouvés dans une valise à la gare Saint-Lazare. La deuxième valise saisis sur ce bulletin qui se trouvait en consignation à la gare du Nord, renfermait des papiers.

Cet individu, comme on l'avait tout d'abord dit, paraît être un fou.

UN DRAME TERRIBLE

Une folle furieuse. — Tentative de parricide et de suicide

Paris, 23 novembre.

Un drame terrible a vivement ému, ce matin, les habitants de la rue La Tour, à Passy.

Dans la matinée, vers six heures, Mlle Louise G..., âgée de 28 ans, rentière, prise d'un accès de folie furieuse, a tenté d'étrangler sa mère, puis elle s'est précipitée du deuxième étage dans la rue. La malheureuse jeune fille, qui s'est fait de graves blessures dans sa chute, est soignée chez elle. Mme G... mère est au désespoir et fort malade elle-même.

DÉPARTEMENTS

RHÔNE

Villefranche. — Cadavre reconnu. — Le corps qui a été trouvé le 18 courant, à 7 heures du soir, sur la voie ferrée de la Compagnie P.-L.-M. près la gare de Belleville, est celui du nommé Pierre-Philibert Jambon, âgé de 58 ans, cultivateur, demeurant à Villé-Morgon.

Le sieur Jambon laisse une veuve et deux enfants.

Incendie. — Un incendie, dont les causes sont purement accidentelles, a détruit un bâtiment à Theizé, lieu de la Grange-Gay, et appartenant à Mme veuve Ozias, propriétaire en cette commune.

Les dégâts, qui sont assez importants, sont assurés.

Dégradation. — Avant-hier, un individu, resté inconnu, s'est introduit dans le jardin de M. Arnaud horticulteur à Courc, et lui a coupé une certaine quantité d'arbres fruitiers, lui causant ainsi une perte de 300 francs.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Legny. — Conférence agricole. — Dimanche 27 novembre, à 9 heures, M. Deville, professeur départemental d'agriculture fera à Legny, une conférence agricole.

Tarare. — Amusement dangereux. — Hier, à six heures du soir, deux coups de feu venant d'une maison de la rue Barronnat, ont été tirés sur l'atelier de tissage de MM. Chrétien et Guillemin, situé rue Lagoutte.

Les projectiles ont brisé un carreau de vitre du premier étage et sont allés se loger dans le montant d'un métier tertiaire qui se trouvait un ouvrier qui fort heureusement n'a pas été atteint. La direction qu'ont prise les projectiles fait supposer que les coups sont partis du premier étage d'une maison. Une bille à jouer qui a été trouvée a permis de supposer que l'on avait fait à l'air un accident.

La police prévient à ouvert une enquête.

Vois. — Une série de vols ont été commis ces derniers jours, dans les tonnes des jardins appartenant à plusieurs propriétaires et situées sur le prolongement de la rue des Ayets au Cimetièrre. Les malfaiteurs se sont emparés de nombreux outils de jardinage en fer dans ces tonnes.

Une plainte a été déposée au commissariat de police.

Anse. — À l'occasion de la fête des pompiers. — Les pompiers de Chazay d'Azergues célébraient dimanche dernier leur fête annuelle avec leurs membres honoraires et leurs invités à l'Hôtel Revin.

Tout allait bien, lorsqu'un jeune homme de Lyon, qui s'occupe d'électricité, alla demander au menuisier qui habite près de l'hôtel des renseignements sur la force motrice de son moulin.

Comme ils passaient tous les deux sur la planche qui sert de passerelle, celle-ci céda sous le poids et ils tombèrent dans le bief d'une hauteur de trois mètres.

Aux cris poussés par les deux victimes, M. Gros, lieutenant, se jeta à l'eau et avec l'aide de ses collègues remonta, au moyen de cordes, les deux personnes, qui auraient infailliblement péri.

M. Charvet, médecin à Chazay, leur a donné les soins que nécessitait leur situation.

Nos félicitations au vaillant lieutenant Gros.

ISÈRE

Vienna. — Noyé. — Hier matin à neuf heures, les nommés Giraudet fils aîné, représentant de commerce, et Grange, sabonnier aux portes de Lyon, ont retiré du Rhône, vers la rampe du Jeu-de-Paume, le cadavre d'un inconnu paraissant avoir séjourné trois mois dans l'eau.

Thièrre. — Aujourd'hui, la troupe Saint-Omer donnera sur notre scène, avec le concours de Mme Saigard et plusieurs artistes des théâtres de Paris: La Coccigie comédie-opéra en 3 actes de Melhac et Millaud, musique d'Harvé, et Bébé, comédie en 3 actes de MM. Njacc et Henniquin.

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Société de la Libre-Pensée. — La société adresse un chaleureux remerciement à la Fanfare des Enfants de l'Ozon pour la collecte faite dans leur banquet, collecte qui a produit la somme de 6 fr. 25 pour venir en aide à la cause de la Libre-Pensée.

Cette somme a été versée entre les mains du citoyen Boyer, trésorier de la Libre-Pensée.

Espérons que cet exemple sera suivi dans toutes les réunions.

LOIRE

Saint-Etienne. — Grand-Théâtre. — Aujourd'hui jeudi, première représentation de la Plantation Thomassin. Le joyeux vau-deville de M. Orsmeau qui obtiendra ici, non en sommes pareilles, le même succès qu'à Lyon et Paris. Cet ouvrage sera précédé de Un changement de domicile, vau-deville en un acte, et de Monsieur Chauvret restera chez lui le..., opérette en un acte d'Offenbach.

Commissariat de police. — M. Chogne commissaire de police à St-Chamond est nommé commissaire de 2^e classe à Saint-Etienne où il prendra la direction du service de la sûreté.

M. Favre commissaire de police à Rive-de-Gier, est nommé à St-Chamond, il est remplacé par M. Brulal, ex-commissaire de police spécial à la gare de St-Etienne.

Trouvé à mourant. — Hier soir, M. Maissonette, concierge, rue du Général Foy, n'ayant pas vu de la journée son frère, armurier retraité, locataire de cette maison, prévint le commissaire de police de permanence qui l'aurait fait porter par un serrurier.

M. Maissonette fut trouvé mourant sur son lit; quelques instants après il expirait, malgré les soins que lui prodigua M. le docteur Alvin.

Gondarmerie. — M. Grange, gendarme à pied à Saint-Etienne, est nommé brigadier à cheval à Dompièrre (Allier).

Terreiroire. — Mort mystérieuse. — Des passants ont trouvé, hier matin, rue Michel, à Terreiroire, le corps du nommé Murat, ouvrier mineur.

Cet homme, qui à ce moment respirait encore, est mort quelques instants après avoir été transporté dans une maison voisine.

Cet homme portait une profonde blessure à la tête et une autre au-dessus de la arcade sourcilière. Le médecin, M. Vatou, croit que Murat a été étouffé dans la nature des blessures, victimes d'une agression.

Il résulte de l'enquête à laquelle s'est livrée la gendarmerie, que Murat a été vu lundi soir au café Thomas, aux Cinq-Chemins; à ce moment il avait la figure inondée de sang.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Reprise des conférences littéraires. — Une lettre adressée aux anciens abonnés de la salle Moullyade, de l'hiver dernier, nous apprend que les conférences littéraires vont bientôt reprendre leurs cours. La première conférence aurait probablement lieu le second vendredi de décembre.

Les sociétaires qui désirent continuer leur abonnement, sont priés d'envoyer leur adhésion, 23, place du Breuil, à M. Pecqueur, ancien trésorier.

Accident. — Hier, la nommée Victoire Dumais, 62 ans, a roulé l'escalier qui conduit à la chambre qu'elle occupe, rue Raphaël, 59.

Ses blessures sont sérieuses.

Brioude. — Banquier en déconfiture. — M. Aguisson, banquier à Brioude, vient de déposer son bilan. Son passif s'élevait à 900,000 francs, et son actif est presque insignifiant.

en quelques mois, soixante ou quatre-vingt... en un an la femme Balfert, arrêtée hier...

LES "ROULOTTIERS"

Encore un nouveau « truc » qu'emploient les escarpes lyonnais pour s'approprier le bien d'autrui. Les camionneurs, les voitureurs...

SÉRIE DE SUICIDES

Avec les premiers froids, les suicides deviennent plus nombreux. Il est de fait que les brouillards qui nous enserment...

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 24 novembre, 339e jour de l'année. Premier quartier le 27; Pleine lune le 4. Soleil : lever, 7 h. 28; coucher, 4 h. 09.

L'interne a constaté une fracture de l'épaule et une forte blessure à la base du crâne.

Vol au poivrier.

M. Ernest Guillaume, cordonnier, rue Bossuet, 18, avait commis l'imprudance de s'endormir dimanche soir sur un banc du quai de la Charité.

Arrestations.

La semaine dernière trois individus firent irruption dans le atelier de tonnerrie de Mme veuve Collet, 48, chemin St-Antoine.

Un séducteur.

À la suite de plusieurs plaintes, le chef de la sûreté a fait arrêter un nommé Louis Merle, âgé de 31 ans, coiffeur, demeurant rue Moncey.

Obsèques civiles.

Les funérailles de M. Audin, ancien député, auront lieu le soir à 8 h. 1/2. Le convoi partira du domicile mortuaire, grande rue des Charpennes pour se rendre au cimetière de la commune.

Montchat. — Réunion publique.

Les habitants du quartier de Montchat sont invités à se rendre nombreux à la réunion publique qui aura lieu vendredi 25 novembre, Salon Doré, place Rostaing à Montchat.

Casino des Arts.

Favart, qui débutait hier soir, a brillamment réussi. On l'a rappelé, applaudi et le public a confondu dans les mêmes marques d'approbation Xavier et Mlle Bassy.

Salle Indienne.

L'Homme mystérieux présente le public qu'il donnera aujourd'hui, jeudi, à 2 heures, une grande matinée, et que les enfants, accompagnés des parents, n'y payeront pas.

Anciens militaires.

Les anciens militaires ayant 14 ans de service (non retraités), sont invités à se réunir dimanche 27 novembre, à deux heures du soir, au comptoir des Arts, place des Terreaux.

Société d'enseignement professionnel du Rhône.

Un cours d'anglais, troisième année pour dames, spécialement destiné à la préparation du brevet supérieur et autres divers examens, s'est ouvert le 14 courant, rue Royale, 20.

ment intérieur du conseil d'administration, il a été procédé au renouvellement du premier tiers sortant de ses membres.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

Discours de M. de Caprivi

Berlin, 23 novembre. Voici le discours que M. de Caprivi a prononcé au Reichstag.

Je ne peux pas me servir de l'argument d'une guerre prochaine. Je m'abstiendrai de pousser les choses au noir et je dirai la vérité.

Nous avons des relations normales avec toutes les nations, et nous n'avons rien fait de nature à rendre plus difficiles ces rapports amicaux.

Si on commençait une pareille guerre en attaquant les premiers, on ne pourrait d'abord pas s'en vanter et, ensuite, il se trouverait probablement d'autres nations qui ne nous laisseraient aucun repos.

La dépêche d'Em's. Le comte de Caprivi contredit les affirmations des journaux, relativement à la prétendue falsification de la dépêche d'Em's et lit le document appelé « dépêche authentique d'Em's ».

Cette dépêche datée d'Em's, 13 juillet 1870, 8 h. 50 de l'après-midi, est adressée par le conseiller intime Abeken à l'office des affaires étrangères et est ainsi conçue :

Sa Majesté m'écrit : « M. Benedetti m'a abordé à la promenade pour me demander d'une manière finalement très pressante de l'autoriser à télégraphier ce que je m'engageais pour toujours à ne jamais plus donner mon approbation si les Hohenzollern possédaient de nouveau leur candidature ».

« J'ai refusé d'un ton assez sérieux, à la fin de notre conversation, parce qu'on ne doit pas et qu'on ne peut pas prendre de pareils engagements à tout jamais ».

« Je lui dis, naturellement, que je n'avais encore rien reçu et qu'il pouvait se rendre compte facilement, comme il était informé avant moi des nouvelles de Paris et de Madrid, que mon gouvernement était de nouvelles jours de cause ».

Sa Majesté a reçu depuis une lettre du prince. Comme Sa Majesté avait dit à M. Benedetti qu'elle attendait des nouvelles du prince, le roi a décidé, sur la proposition du comte d'Eulenburg et de moi, et en considération de l'opinion exprimée plus haut, de ne plus recevoir M. Benedetti et de lui faire dire seulement par son aide de camp : « que Sa Majesté avait reçu du prince la confirmation de la nouvelle que M. Benedetti avait déjà reçue de Paris et que Sa Majesté n'avait plus rien à dire à l'ambassadeur ».

Sa Majesté a dit à son aide de camp : « Excellence peut décider si la nouvelle réclamation de M. Benedetti et le refus qui lui a été opposé doivent être communiqués à nos ministres à l'étranger et à la presse ».

M. de Caprivi continue en ces termes : La rédaction de M. de Bismarck pour les ambassadeurs et pour la presse, de même que les autres documents prouvent que l'Allemagne n'a pas provoqué la France, que M. de Bismarck n'a pas falsifié une dépêche, qu'il est inexact que le vieil empereur Guillaume ait été trop conciliant ou que dans ses rapports avec la France il n'ait pas su trouver la note juste.

Le roi Guillaume a fait télégraphier encore le 13 juillet à l'ambassadeur Werther à Paris qu'il était indigné des prétentions de M. Ollivier et de M. de Gramont et qu'il mettrait sa décision plus tard.

Toute l'Europe alors a compris la situation de la même manière que l'Allemagne et de cela font foi les déclarations de M. Gladstone et la dépêche envoyée par M. Gortschakow aux représentants de la Russie à l'étranger.

Il rappelle ces choses afin de prouver que ce n'est pas l'Allemagne qui a provoqué. Les Français aiment la guerre pour la gloire qu'elle leur procure. Plus leurs armements sont complets plus la conscience de leur force se développe en eux. L'alliance qu'ils veulent conclure n'est pas une alliance défensive. Elle a pour but de reviser la carte d'Europe.

Nous entretenons des rapports d'amitié avec la Russie depuis des siècles et la persécution de l'empereur Alexandre lui-même constitue une nouvelle garantie de la continuation de ces rapports. Le czar est un des monarques les plus pacifiques et les plus magnanimes et il apprécie à sa valeur la politique pacifique et loyale de l'Allemagne.

Mais il existe aussi en Russie des courants de l'opinion qui nous sont hostiles et qui depuis les succès militaires et les succès diplomatiques de la Russie sont parvenus à primer les intérêts de cet empire.

La Russie va continuer de développer ses ressources militaires. Nous ne devons pas croire pour cela qu'une guerre est prochaine; mais nous pouvons conclure de ces préparatifs que la prochaine guerre dans laquelle sera engagée la Russie aura lieu dans l'ouest.

M. de Caprivi expose quels sont ces préparatifs : Cette situation, dit-il, n'est pas inquiétante à l'heure actuelle, mais elle pourrait devenir dangereuse.

Malgré notre grand respect pour l'empereur de Russie je suis forcé de rappeler que déjà du temps de l'empereur Alexandre II, le prince de Bismarck, a un moment donné, parlé des menaces de guerre formelles venant de la Russie.

Il existe un rapprochement incontestable entre la Russie et la France. Il nous est impossible d'abandonner l'Alsace-Lorraine ou de rompre nos relations avec l'Autriche-Hongrie.

En renforçant ses forces militaires nous ne menaçons pas la Russie. Nous voulons uniquement être en mesure de repousser une attaque si elle venait à se produire.

Nous sommes obligés de prévoir comme probable une guerre simultanée contre deux ennemis.

Si la Russie voulait faire la guerre, elle serait assurée de l'alliance française. Quant au cas inverse, je ne peux pas me prononcer à cet égard.

De toute manière la Russie immobilisera une partie de nos forces. Nous ne serions pas en état de soutenir une pareille guerre. Pourtant nous nous défendons même contre le nombre : les hommes de 1813 éprouveraient une sainte colère si nous ne le faisons pas. (Applaudissements.)

Notre situation tout entière dans le monde dépend de l'état de nos forces militaires. Justine très haut nos alliés; la triple alliance n'est nulle part aussi populaire que chez nous.

L'Allemagne est forcée de porter le fardeau le plus lourd, étant donné qu'elle doit se défendre de deux côtés.

Si l'Allemagne a perdu après 1870 sa suprématie militaire, ce n'est pas par la faute du gouvernement ni par celle de l'armée, le Reichstag a également fait tout ce qu'il a pu. Mais le vainqueur était moins enclin à faire des sacrifices que le vaincu.

Après Sedan, nous étions dans une disposition d'esprit autre qu'après Iéna. Nos voisins ont augmenté leurs forces d'une manière imprévue. Nous avons suivi lentement, nous n'avons fait qu'un pas d'expédients. A l'heure qu'il est, nous prenons des mesures lentes, mais qui agissent sûrement.

Le système des envois en congé et la conscription tels qu'ils existent actuellement sont insuffisants.

M. Caprivi parle ensuite des différentes réformes militaires introduites jusqu'ici. Il déclare que l'inégalité du temps de service pour des soldats a fait naître chez ceux-ci une tendance à s'en débarrasser.

Les résolutions du Windthorst, continue l'orateur, sont impossibles à exécuter. Au point de vue personnel, nous sommes supérieurs à toute autre armée. Nous avons de meilleurs officiers, sous-officiers et soldats. Ce qui nous fait défaut, c'est une forte organisation.

Nous ne voulons pas appeler tout de suite au premier jour de mobilisation la landwehr et la landsturm, l'armée territoriale et la réserve de l'armée territoriale.

Le gouvernement est étranger à l'article sur la landwehr paru dans le Militär-Wochenblatt. Non, le landwehrmann (soldat territorial) allemand restera pour toujours un titre d'honneur.

Parlant des moyens nécessaires pour la réalisation de ces projets, M. de Caprivi expose que l'impôt sur la bière sera de 8 dixièmes de plennig (à peu près un centime) par litre.

« A part l'Autriche, dit le chancelier, c'est nous qui avons dépensé le moins pour l'armée. Nous voulons établir réellement le service militaire universel, mais nous entendons procéder avec ménagements ».

Nous voulons introduire le service de deux ans, excepté pour la cavalerie et pour l'artillerie à cheval.

Jusqu'ici nous n'avions pas de service militaire de trois ans complet. Nous ne pourrions même établir le service de deux ans que si nous obtenons les compensations demandées.

Nous ne voulons pas modifier la constitution de l'empire, mais au contraire, maintenir le statu quo. Nous entendons donner à la population l'assurance que le licenciement se fera régulièrement après deux ans.

Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu faire pour se conformer aux résolutions du Windthorst. Il ne saurait être question à l'heure présente des charges corrélatives.

Le projet de loi actuel est désagréable, mais une guerre le serait davantage et une défaite le serait plus encore.

Dans le cas d'une défaite, nous paierions des milliards au lieu des millions que nous devons dépenser actuellement.

Le Moloch-militarisme n'a pas d'autre but que de protéger chaque allemand en particulier contre une défaite future.

Après une défaite, il ne pourra plus être question du service militaire de deux ans.

Le Projet de Loi. Le projet de loi sur la conscription soumis au Reichstag contient les dispositions suivantes :

L'empereur fixera tous les ans les chiffres des recrues qui devront être incorporés dans l'armée et la marine. Le chiffre total de recrues nécessaires pour des armées dont l'administration est confiée aux autorités prussiennes sera fixé par le ministre de la guerre de Prusse.

Pour les autres armées le chiffre sera fixé par les ministères de la guerre des différents états.

Le soin de distribuer les recrues de la marine incombera au ministre de la guerre prussien.

Le projet de loi sur l'effectif en temps de paix fixe la moyenne annuelle à 492,068 hommes pour la période allant du 1er octobre 1893 au 31 mars 1899. Ce chiffre est basé sur les suppositions de l'établissement du service de deux ans.

À partir du 1er octobre 1893 on formera 711 bataillons d'infanterie, 477 escadrons de cavalerie, 494 batteries d'artillerie de campagne, 37 bataillons d'artillerie à pied, 24 bataillons de génie, 7 bataillons de troupes de chemins de fer, 21 bataillons de troupes de train.

« SAMSON ET DALILA » Paris, 23 novembre. La première représentation de « Samson et Dalila » a eu lieu ce soir avec succès. M. et Mme Carnot y assistaient.

LE BARON LE GUAY Paris, 23 novembre. On déclare, au parquet, inexact que M. Le Guay, administrateur de la Société de dynamite, ait été mis en liberté. L'affaire dans laquelle il est inculpé avec Arton viendra probablement au cour d'assises dès la première quinzaine de décembre.

LE COMMERCE DE L'ITALIE Rome, 23 novembre. La statistique du commerce d'exportation de l'Italie du 1er janvier au 31 octobre 1892 publiée par le ministère des finances accuse que pendant cette période il a été exporté 1,775,944 hectolitres de vins en fûts, contre 1,553,174 hectolitres en 1888 et 692,238 hectolitres en 1890.

Pour la France, l'exportation n'a été que de 11,976 hectolitres.

Pour l'Allemagne, l'augmentation est beaucoup plus sensible. La différence pour la même période de temps est de 130,265 hectolitres, 184,795 hectolitres au 30 septembre contre 315,060 au 31 octobre.

Les autres chiffres pour cette puissance sont : 315,060 hectolitres contre 63,250 en 1888, 123,048 en 1889, 81,405 en 1890 et 123,598 en 1891.

En Suisse, 1,474,623 hectolitres contre 243,287 en 1888; 338,081 en 1889, 191,482 en 1890 et 332,364 en 1891.

Le commerce d'exportation de l'huile d'olive est tombé, pour la France, à 91,450 quintaux de 108.180 en 1888, et 106,420 en 1891.

Celui des bestiaux est également tombé à 7,459 têtes contre 32,149 en 1888, 39,704 en 1889, 23,163 en 1890 et 30,737 en 1891.

Pour la Suisse, au contraire, il est constaté une augmentation assez sensible : 11,258 têtes de bestiaux ont été exportées pendant les dix premiers mois de 1892 contre 7,319 en 1888 et 2,370 en 1891.

L'importation des vins a été très restreinte. Pour la France elle a été stationnaire : 1,177 hectolitres comme au 30 septembre 1892. L'Autriche figure pour 1,674 hectolitres contre 1,085 au 30 septembre dernier.

L'importation a presque doublé : 1,546 hectolitres au 31 octobre contre 860 au 30 septembre.

L'ANARCHISTE FAURE Aix, 23 novembre. L'affaire de l'anarchiste Faure est venue aujourd'hui devant la cour d'assises. Faure s'est défendu lui-même. Il était assisté de M. Boisselin.

Comme l'accusé entamait une longue conférence, le président le pria de se borner à sa défense. Faure ne tenant aucun compte de cette observation, la parole lui a été retirée. Il a été néanmoins acquitté, aucun soldat en uniforme n'ayant assisté à sa conférence.

Faure a été réintégré en prison pour subir 18 mois de prison pour condamnations antérieures.

ÉVAUATION DE L'UGANDA Londres, 23 novembre. Le gouvernement a décidé de ne pas empêcher l'évacuation de l'Uganda par la compagnie impériale Est-Africaine, qui devait avoir lieu le 31 mars.

Toutefois, il enverra immédiatement dans l'Uganda un commissaire britannique officiel, accompagné d'une escorte indigène suffisante.

TREMBLEMENT DE TERRE Rome, 23 novembre. On mande de Catane au bureau central météorologique qu'il y a eu ce matin, à 4 heures 50, de très fortes secousses de tremblement de terre à Brancavallo.

PETITE BOURSE DU SOIR Paris, 23 novembre 1892

Table with 2 columns: Cotation and Price. Includes entries for 3 0/0, Italien, Turc, Extérieure, Egypte, Banque, etc.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE DES COMITÉS

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise). — Réunion privée ce soir, jeudi 24 novembre, à huit heures et demie précises, chez Pelletier, rue Dumange, 10.

Ordre du jour. — Application des décisions du congrès de Marseille. — Organisation du sou du scrutin. — Rapport du groupe de la jeunesse du parti ouvrier. — Réception des nouveaux adhérents.

Comité des républicains socialistes. Villlette, Paul-Bert. — Réunion du comité aujourd'hui, à 8 heures du soir. Urgence. Salle Covert.

Parti ouvrier (agglomération lyonnaise). — Réunion privée ce soir, jeudi, à 8 h. 1/2 précises, café Pelletier, rue Dumange, 10.

Ordre du jour : Application des décisions du congrès de Marseille. — Organisation du sou du scrutin. — Rapport du groupe de la jeunesse du parti ouvrier. — Réception des nouveaux adhérents.

Comitons DIVERSES

Fanfane du 1er arrondissement. — Ce soir, jeudi, à 8 heures 1/2, répétition générale en vue de la fête de bienfaisance organisée pour le 4 décembre par la 188e société de secours mutuels.

Fête de la Sainte-Barbe. — La société fraternelle des anciens soldats d'artillerie donnera son 6e banquet annuel de la Sainte-Barbe, dimanche 4 décembre dans les salons du Pré-aux-Clercs. MM. les sociétaires, ainsi que tous les anciens artilleurs qui voudraient assister au banquet, peuvent se procurer des cartes au siège de la société, café Chemin, cours Vitton, 61; comploir Maurice, rue Saint-Pierre, 18; café Poncelet, rue Goussou, 4; comploir Machizad, 8, rue de la Barre.

GYMNASTIQUE ET TIR La Française de Lyon. — Jeudi soir, 24 courant, à huit heures précises, réunion de toute la société. — Communication très importante.

Tribune Ouvrière Tissage mécanique. — Le syndicat prévient MM. les patrons de tissage qu'un bureau de placement est organisé à la Bourse du travail. Toutes les présentations sont prises pour le bon fonctionnement de ce bureau entièrement gratuit. Il est père que ces messieurs voudront bien lui réserver toutes leurs offres de travail.

Offre d'Emploi On demande une apprentie et des ouvrières couturières. S'adresser à la mercerie, 101, grande rue de la Guillotière.

HERNIES M. & M^{me} PUY-LAURENT BANDAGISTES-FABRICANTS 1, rue de la Barre au 1^{er}, LYON

Bandages de précision pour la guérison certaine du plus grand nombre de hernies. Spécialité de Bandages, sans ressorts, pouvant se porter la nuit. Ceintures spéciales pour dérangements. Ceinture sangle du Dr LÉNARD. Ceintures spéciales pour grossesse. Bas pour varices pouvant se laver.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, 24 novembre, à 8 heures, Esclarmode, opéra en 4 actes et 8 tableaux de Massenet. Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui Casse-Museau, grand drame judiciaire en cinq actes et sept tableaux, par Marot, E. Philippe et L. Marx.

Théâtre de la République. — Aujourd'hui, 24 novembre, à 8 heures, Esclarmode, opéra en 4 actes et 8 tableaux de Massenet. Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui Casse-Museau, grand drame judiciaire en cinq actes et sept tableaux, par Marot, E. Philippe et L. Marx.

Casino des Arts. — Tous les soirs attractions parisiennes. Concert artistique de premier ordre. Fantomimes et pièces à grand spectacle. Scala. — Tous les soirs, spectacle varié.

Musée Crassé, cours du Midi. — Exhibition de tableaux vivants. Matinée : 3, 4 et 5 heures; soirée : 8, 9 et 10 heures. Salle Indienne. — Tous les soirs, à sept heures et demie, représentation du célèbre illusionniste Anderson, du Musée Grévin.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corromp). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle. Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Théâtre Guignol, passage de l'Argue. — Tous les soirs, Mignon, parodie, et les Tribulations de Duroquet. Au Petit Elysée, direction Eugène Guillaud, angle de l'avenue de Saxe et du cours Gambetta. Tous les dimanches, grand bal de 2 heures à 11 heures. Orchestre nombreux et choisi.

Le Guide indispensable

DU BON JARDINIER indique d'une façon claire et précise les semis et plantations à faire à chaque mois ainsi que la culture simplifiée du Champignon comestible et de l'Asperge, il est annexé à un splendide catalogue (in-4°) chromo-lithographié, en 8 couleurs et illustré de plus de 180 gravures noires; il désigne les meilleures variétés à cultiver de Pommes de terre de grandes et petites cultures, de Fraisiers à gros fruits et des quatre saisons, de graines potagères et de graines de fleurs vivaces, annuelles, bi-annuelles et de serre.

Il contient, en outre, une liste de graines de prairies et de pelouses, leur mode de végétation, la nature du sol qu'elles exigent ainsi que la quantité à semer par hectare. La description des plus belles variétés de Roses, de Chrysanthèmes japonais et américains, Dahlias à fleurs de Cactus, à fleurs doubles et simples, Fuchsias, Bouvardias, Cécilies remontrants et flamants, Carnus, Pivoines et autres plantes vivaces figurent sur cette publication qui est indispensable à toutes personnes possédant un jardin.

Envoi franco contre 75 centimes en timbres-poste; adresser Aux Petits Doués, 12, rue Confort, Lyon.

71, rue de la République, 71 DOUCHES MASSAGE Annexe à l'Établissement de BAINS

Installation recommandée par MM. les Docteurs pour son organisation tant au point de vue des appareils que pour son luxe et confort.

Les Salles de Douches, Massage et les Cabines vestiaires sont chauffées. MASSEURS & MASSEUSES se rendent à domicile

BUFFET SERVICE DANS LES CABINES

FALSIFICATEURS Les bons produits, justement appréciés par le public, font souvent surgir des imitations frauduleuses.

L'Elixir Gaulois n'a pu échapper à cette règle, car, des plaintes de nombreux consommateurs de cet excellent digestif, il résulte que certains débitants altèrent cette liqueur de diverses façons et ne présentent, sous le titre d'Elixir Gaulois, qu'un produit défectueux, dont les qualités bienfaisantes sont absolument nulles.

Pour mettre fin à ces coupables agissements, la maison Elixir Gaulois a fait contracter et les falsificateurs qu'ils seront poursuivis conformément à la loi. Eniger sur chaque cruche le cachet et la signature FILLION, à LYON. (Hors concours : Paris 1870).

AGENCE COOK 2, place Bellecour, 2 BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS

Nouveau Système de dentiers et pièces dentaires, laissant le palais libre et par suite évitant l'inflammation des gencives, (prix très modérés).

CONSULTATIONS : de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. chez M. Duchesne, chirurgien-dentiste, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, Lyon.

Eau dentifrice Duchesne, calme les névralgies dentaires. — Prix du flacon, 2, 3 et 4 fr.

Poudre Magnésienne Duchesne, à base fortifiante, rend les dents blanches et brillantes, indispensable au monde élégant. Prix de la boîte, 2 et 3 fr.

Miel prophylactique Duchesne au tanin et au quinquina, contre les affections de la bouche et des gencives. — Prix 3 et 4 fr.

A FAÇON Chapeaux et Capotes, Bonnets et Coiffures, deuil, etc. Parures p^o Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

Rue de la République, 81, au fond de la 1^{re} cour, à gauche, au 4^e.

NOUVEAU GUIGNOL Salle des Concerts, au café DAUMALLE, place des Célestins

Tous les soirs, à 9 heures, spectacle des plus variés terminé par des parodies de drame ou d'opéra.

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

Il hésita, puis farouche me répondit tout à coup. — Personne. — Allons donc ! Vous causiez avec quelqu'un. J'ai entendu de sa voix...

impossible... que j'étais fou d'y penser ; que l'hépatite du marquis tout simplement revenait sous une forme plus violente...

son gré. Puis elle ne connaissait pas les doses, elle l'a compris. Aussi, la dernière fois, a-t-elle voulu en flair d'un coup, et pour cela, elle a certainement piqué M. de Cyprières avec quelque aiguille très fine, dont le bout était trempé dans le curare...

ces paroles, raconte toujours Rabuteau, qu'il était mort. L'empoisonneuse de M. de Cyprières devait croire à cette rapidité foudroyante du poison, elle y comptait même, et c'est pour cela qu'elle a passé sur le danger immense d'être vue et reconnue par le marquis, en se disant : Il criera, il appellera, mais avant qu'on soit arrivé, il sera mort.

était mort, on n'a certainement pas autopsié la main. Et comme un juré insistait, et voulait savoir sur quoi Raymond se basait pour mettre en avant cette idée qui semblait être vraisemblable, le jeune docteur répondit que c'était sur les symptômes éprouvés par le marquis, lesquels rapprochés des symptômes observés dans les empoisonnements par le curare étaient les mêmes.

Comment, en effet, celle-ci eût-elle pu se procurer le curare ?... En allant à Mauvezin ?... Il n'était pas difficile de prouver qu'elle n'avait pas mis les pieds en Gascogne depuis plus de dix-huit mois.

Mme CLAUDIA somnambule Renseignements et tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

CH. MORETTON & Co. Vente et location de Pianos et Orgues de tous facteurs, aux conditions les plus avantageuses, au comptant et à crédit.

PAIN DE GLUTEN à 1 f. le 1/2 kilo. — GUY 11, rue St-Dominique, Lyon

Mme EKATERINODAR de VIATKA Célébrité russe. Devineresse, dormeuse clairvoyante, somnambule, cartomancienne, 33 méthodes. Tout par dats. Tous les jours, 10, rue Constantine, Lyon. Correspondance.

320 PIÈCES VIN ROUGE DE PAYS à 28 cent. le litre franco de port Lyon et banlieue. Adresser les demandes au Dépôt des Eaux minérales de Bully, 25, quai Saint-Vincent, à Lyon.

RÉANTURE de Bas, cours Lafayette, 134 Bleton noir et couleurs, 0,70 c. Blanc, 0,60 c. Laine, 0,30 c. en plus.

CAOUTCHOUC Vêtements Imperméables T. GONTARD dépositaire des Usines Rattier de Paris. Spéc. d'articles pour Usines et Laboratoires.

AUX DOCKS DE LA CHAPELLE 14, Cours Lafayette Chapeaux feutres en tous genres, pour hommes, dames et enfants.

GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES DRAGÉES RR. PP. PRÉMONTRÉS A base de Valériane de zinc et des principes actifs du QUINQUINA.

SOLUTION JACQUEMAIRE au Phosphate de Chaux gazeux Préparation spéciale — La seule inaltérable.

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) ÉDITION DE 1893

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

LA REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS ÉTRANGER Par an 3 fr. FRANCE Par an 2 fr. Paraissant les 12 et 25 de chaque mois

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'AGENCE DE PUBLICITÉ VICTOR FOURNIER LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

SERVICE D'HIVER VIENT DE PARAITRE SERVICE D'HIVER L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

BOURSE DE LYON Du 23 Novembre 1892 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 % Français... 99 40

BOURSE DE PARIS Du 23 Novembre 1892 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COMPTANT COURS DE CLOTURE HAUSSE BAISSE

APRÈS BOURSE Du 23 Novembre 3 0/0 Français... 99 50

COURS COMMERCIAUX ET MARCHÉS DE PARIS Paris, 23 Novembre (2 h. soir) HUILES DE COLZA SUCRES ROUX 88°

CONDITION DES SOIES Du 23 Novembre 1892

MARCHÉ DE LA CHAPELLE Du 23 Novembre 1892

CONDITION DES SOIES D'AUBERNAS du 22 Novembre 1892

MARCHÉ AUX FOURRAGES Lyon-Guillotière. — 23 novembre

ÉTAT-CIVIL DE LYON Premier arrondissement. — Eugène Bollaert, 71 ans, église St-Denis, f. 10 h.

V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône) Sulfure de Carbone PALS INJECTEURS ALAMBICS TARIF FRANCO